



Reconnaitre un enfant ne avant la naturalisation

Par **papillon80**, le **16/02/2012 à 02:37**

Bonjour,rnrnMon mari (sénégalais) a été naturalisé en mai 2011. Récemment, il m'a appris qu'il a eu une aventure extra-conjugale avec une sénégalaise et de cette aventure est né un enfant. Je voulais savoir comment se passe la reconnaissance de cet enfant au niveau de la France ?

Par **amajuris**, le **16/02/2012 à 10:21**

bjr,rnsi cet enfant est né au sénégal, il doit être déclaré à l'état civil sénégalais de son lieu de naissance.

Par **papillon80**, le **16/02/2012 à 21:40**

Oui c'est le cas il est né au sénégal. Comment ça se passe pour que cet enfant bénéficie de la nationalité française que son père a acquise par mariage ?

Par **chris_ldv**, le **16/02/2012 à 22:01**

Bonjour,rnrnL'enfant est né d'un père français, mais en dehors des frontières

Françaises.rnrnL'enfant n'a donc pas automatiquement la nationalité française.rnrnCordialement,

Par **papillon80**, le **17/02/2012 à 08:18**

Bonjour,rnMerci pour vos reponses